

Montréal, le 15 avril 2020

Par courriel

Monsieur François Legault
Premier Ministre du Québec

Objet : Amélioration du traitement salarial des préposé-es aux bénéficiaires et des auxiliaires aux services de santé et sociaux

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis votre élection il y a plus d'un an et demi, vous et quelques membres de votre cabinet insistez beaucoup sur le besoin d'améliorer la situation salariale des préposé-es aux bénéficiaires (PAB), ainsi que celle des auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) chargés des soins à domicile. Je me suis demandé d'ailleurs si vous aviez un montant en vue lorsque vous parliez d'augmenter le salaire de ces travailleuses et travailleurs essentiels. Je me suis souvent demandé si nous avons le même taux horaire en tête.

Je me suis également questionné sur ce que vous pensiez d'un salaire qui tourne autour de 25 \$/heure. Nous considérons ce taux horaire non exagéré et plus que légitime. D'ailleurs, avec toute l'insistance que vous donnez à cette question, nous pensons que vous et votre conseil des ministres devriez être du même avis.

Durant votre conférence de presse de lundi dernier, vous avez fait mention que la difficulté de la rétention et l'attraction des PAB sont dues au bas salaire actuel. Même si ce n'est pas la seule raison qui explique ces problèmes, il est évident que vous mettez le doigt sur un très gros irritant !

Vous avez également indiqué très clairement la raison pour laquelle il est difficile de régler cette question rapidement. Vous disiez que les syndicats ne sont pas prêts à considérer la situation particulière des PAB.

Monsieur Legault, je vous le dis très publiquement, pour nous, si votre perception est à l'effet que nous ne voulons pas trouver une solution spécifique pour ces titres d'emploi, ce PROBLÈME EST MAINTENANT RÉGLÉ !

Je peux très bien comprendre qu'avec toutes les responsabilités et charges d'un premier ministre, il y ait possiblement des dossiers ou des solutions évidentes qui ne parviennent pas jusqu'à votre bureau. J'insiste donc pour offrir une piste de solution en réponse à vos propos de lundi dernier. Notre volonté, combinée avec la vôtre (à moins de vous avoir mal compris lors de vos conférences de presse) peut faire en sorte que nous puissions régler cette problématique très rapidement.

Vous devez vous demander comment nous sommes arrivés à ce taux de 25\$ l'heure ?

Nous avons toujours pris vos multiples déclarations au sérieux quant au traitement salarial déraisonnable pour les PAB et les ASSS. Au retour du congé des fêtes, nous avons interpellé la CNESST (entité responsable de l'application de la Loi sur l'équité salariale) et le Conseil du trésor. Nous avons validé avec la CNESST que les plaintes de maintien d'équité salariale déposées suite à l'évaluation des emplois effectués par le Conseil du trésor en 2015, que nous pouvions, si le Conseil du trésor était volontaire, régler en priorité les plaintes de ces deux titres d'emploi. Nous sommes toujours en attente d'un retour de la part de vos représentants au Conseil du trésor sur cette piste de solution.

D'ailleurs, si le Conseil du trésor avait donné suite à cette demande de régler rapidement ces dossiers et d'éliminer la discrimination salariale pour ces emplois, vous sauriez déjà que nous avons en tête la somme de 25,27 \$ / heure. Afin de ne laisser aucune ambiguïté, ni pour nos membres ni pour le public, je vous dis que nous sommes prêts à traiter en premier lieu ces deux titres d'emploi. Si nous avons déjà commencé ces discussions, nous vous aurions facilement démontré que les titres d'emploi de PAB et d'ASSS doivent se retrouver au rangement 10 de l'échelle salariale en application dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le rangement 10 équivaut à un ajustement salarial équivalent à 2,92 \$ / heure, au sommet de l'échelle.

Monsieur Legault, je me permets de vous suggérer d'entamer dès maintenant ces discussions afin que nous puissions régler très rapidement ce problème de manière permanente.

Plus particulièrement dans le cadre de la crise de la COVID-19, notre organisation considère toujours que les primes sont insuffisantes pour soutenir adéquatement l'ensemble des travailleuses et travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux qui sont au front incluant les PAB et les ASSS.

La reconnaissance à leur égard passe notamment par une prime plus élevée ainsi qu'un montant fixe d'au moins 3,00 \$ / heure pour tous les salarié-es et 4,00 \$ pour ceux qui offrent une plus grande disponibilité. Les primes que vous donnez actuellement aux PAB et ASSS ne valent qu'entre 0,82 \$ à 1,78 \$ / heure.

En terminant, si vous étiez sincère lundi et je n'ai aucune raison de penser le contraire, mettons-nous au travail dès maintenant. Ce n'est pas la FSSS-CSN, qui représente la vaste majorité des PAB et des ASSS dans le secteur public, qui empêcherait une telle démarche, bien au contraire. Si je comprends bien votre discours public, la seule question qui reste est la suivante. Pensez-vous que les PAB et les ASSS valent 25\$ l'heure ? Nous sommes prêts à nous mettre au travail.

Dans l'attente d'un appel du Conseil du trésor (en souhaitant que ce soit cette semaine), veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations les plus sincères.



Jeff Begley, président FSSS-CSN

JB/nl

C.C. : Madame Danielle McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux

Madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Monsieur Christian Dubé, président du Conseil du trésor